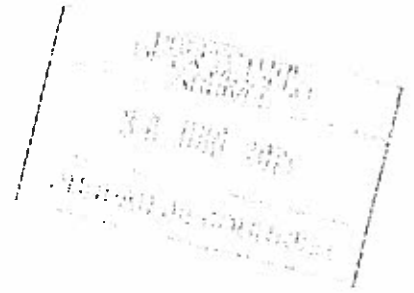


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE VIGY
Mairie de Noisseville
57645 NOISSEVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE NOISSEVILLE

Nombre de membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 11 juin 2015

SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Noisseville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Huguette FOULIGNY, Maire.

Membres présents : Mmes FOULIGNY, HUET, DUQUESNE, KREMER, MM. ROLLIN, FOURNIER, PRACHE, MATTER, WIRTZ, HAEBERLE et LEDRICH.

Membres absents excusés : Mmes Catherine CUNCI, Cécile BOUCHARD, Nathalie MARCON et Pierrette ROMERA

Procuration : Mme Catherine CUNCI à Mme Huguette FOULIGNY
Mme Cécile BOUCHARD à M. Guy ROLLIN
Mme Nathalie MARCON à Mme Alexandra DUQUESNE

Secrétaire de séance : Mme Armelle HUET



2015/0024 Projet A31bis : avis du conseil municipal

Le conseil municipal de Noisseville constate que le projet dit « A31 bis » a pour objet d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :



2015/024

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

En ce qui concerne le volet du financement de l'opération telle que présentée, l'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. L'écotaxe a été supprimée. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des "bonnets rouges bretons". Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites.

- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Noisseville, le 18 juin 2015

Le Maire,

Huguette FOULIGNY

